

LE CONGO—MILITAIRES CANADIENS ENCORE DANS LA FORCE DE L'ONU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Calgary-Nord m'a demandé combien de militaires de l'Armée et de l'Aviation canadiennes étaient encore stationnés au Congo et quand ils devaient revenir au Canada.

Comme les honorables députés le savent, aux termes de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 octobre 1963, la force des Nations Unies cessera de servir au Congo à la fin de ce mois-ci. Le rapatriement du personnel canadien est déjà commencé et environ 54 militaires sont revenus au Canada le 27 mai. A l'heure actuelle, il y a encore un nombre total de 179 militaires canadiens au Congo. Environ 62 reviendront le 17 juin, 60 le 27 et les autres le 30 de ce mois-ci.

Je suis certain que tous les honorables députés apprendront avec intérêt que depuis juillet 1960, date de création de la force des Nations Unies au Congo, plus de 1,900 officiers et hommes de l'Armée canadienne et de l'Aviation royale du Canada se sont distingués au sein de cette force.

L'ASSISTANCE SOCIALE

SASKATCHEWAN—TRAVAIL OBLIGATOIRE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme le ministre est absent, un de ses collègues pourrait peut-être y répondre.

Le gouvernement fédéral est-il au courant de la déclaration faite par un ministre du gouvernement de la Saskatchewan, selon laquelle les bénéficiaires de l'assistance sociale seront obligés de participer à des travaux publics? Des propositions en ce sens ont-elles été faites au gouvernement fédéral et quelle est son attitude à cet égard?

M. l'Orateur: Il conviendrait d'inscrire cette question au *Feuilleton*.

M. Knowles: A dix heures.

LA FONCTION PUBLIQUE

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU MONDE OUVRIER AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail nous dirait-il si le Congrès du travail du Canada a de-

mandé au gouvernement de nommer un certain monsieur Reamer à la Commission d'assurance-chômage.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, aucun nom ne nous a encore été soumis.

L'hon. M. Starr: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a-t-il reçu des instances des membres affiliés au Congrès du travail du Canada, appuyant la réintégration de M. MacArthur au sein de cette Commission?

L'hon. M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur; sauf erreur, nous avons reçu, il y a quelque temps, une lettre dans ce sens. Je me ferai un plaisir de vérifier le nombre des instances reçues.

DÉFENSE NATIONALE—PRESTATIONS AU PERSONNEL CIVIL PRÉMATURÉMENT MIS À LA RETRAITE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député d'Ontario a interrogé le premier ministre au sujet des égards spéciaux qu'on pourrait avoir pour les employés civils du ministère de la Défense nationale, si l'on n'avait plus besoin de leurs services. En l'absence du premier ministre, on me permettra peut-être de répondre à la question.

Le gouvernement a sérieusement songé à cette affaire et je puis informer l'honorable député qu'on a décidé qu'il n'y aurait pas de changement dans les prestations au personnel civil, à part ceux qu'a exposés le premier ministre quand il a communiqué avec le président de la Fédération du service civil du Canada, à la fin du mois dernier.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, la situation est très grave pour le personnel civil, et, à titre de question complémentaire, j'aimerais demander quelle est la raison pour laquelle on le traite autrement que le personnel des forces armées?

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner à l'honorable député les raisons qui ont motivé la décision du gouvernement, car la réponse serait très longue. J'espère que l'honorable député fera inscrire cette question au *Feuilleton*.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

GRANDS LACS—NATIONALITÉ DES NÉGOCIATEURS DU SYNDICAT INTERNATIONAL DES GENS DE MER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre à une question posée l'autre jour par